



Païement contrat assurance vie

Par **alain**, le **06/04/2010** à **12:42**

Bonjour,

J'étais bénéficiaire acceptant d'un contrat d'assurance vie. Le souscripteur est décédé fin octobre 2008. La banque a été informée du décès par le notaire mais ne m'a pas contactée alors qu'elle disposait de mes coordonnées. C'est moi qui ai fait la démarche lorsque j'ai appris le décès en novembre 2009.

Puis-je réclamer des intérêts à la banque car j'ai perçu l'argent plus d'un an après le délai normal?

merci de votre réponse